



CANTON DE CHAMPLAIN

RÉUNION PUBLIQUE

le 12 septembre 2017

SALLE MUNICIPALE

MEMBRES PRÉSENTS: Gary J. Barton, maire
Troy Carkner, conseiller
Paul Emile Duval, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
Helen MacLeod, conseillère
Gérard Miner, conseiller
Pierre Perreault, conseiller
Normand Riopel, conseiller
Marc Séguin, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale-trésorière
Alison Collard, greffière
Dominique Lefebvre, urbaniste
James McMahon, directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H

Ouverture de la séance à 19h05.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun conflit noté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il fut

Résolution 2017-314

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ordre du jour de la réunion publique du 12 septembre 2017.

ADOPTÉ

MODIFICATION PROPOSÉE AU ZONAGE PROPOSÉ- LUC CADIEUX

La proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain situé au 1768, chemin de Comté no. 17, étant la partie du lot 224, Plan M-100 portant le numéro de rôle 0209-007-001-24510 dans l'ancien canton de Longueuil, maintenant dans le canton de Champlain comme démontré sur la carte d'emplacement. Le site en question est désigné 'secteur des politiques des ressources agricoles' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

La proposition de modification au règlement de zonage changera le zonage de la propriété du 1768, chemin de Comté no. 17 de « zone commerciale rurale (CR) » à «

zone agriculture (A) », afin de retirer les usages commerciaux pour ainsi autoriser la garde de chevaux.

L'urbaniste a résumé la modification proposée et a indiqué que le requérant a obtenu une opinion relativement à la gestion des éléments nutritifs.

Personnes présentes :

Madame Rachel Legault, propriétaire du terrain avoisinant, a déclaré son opposition au changement de zonage proposé. Elle a dit que 1,9 acres n'est pas assez grand pour trois chevaux. Elle a dit qu'une ferme doit avoir 10 acres selon le Règlement de zonage. Madame Legault a déclaré que monsieur Cadieux a bâti son écurie au cours des 5 dernières années et qu'il possède des poules aussi. Madame Legault s'oppose à l'usage du terrain comme ferme alors que ce n'est actuellement pas une ferme, car l'autoriser causera un précédent.

Monsieur Cadieux était présent et il a déclaré que l'écurie existe depuis plus de 15 ans et qu'il a eu un cheval sur place depuis 21 ans et deux nouveaux chevaux depuis les 3 dernières années.

L'urbaniste a confirmé que Cropland Consulting Inc., un consultant en gestion des éléments nutritifs a déposé un document appuyant la demande, et ceci indique que le terrain est suffisant pour moins de 5 unités nutritives; donc, la garde de 3 chevaux est inférieure et ne requiert pas l'application des exigences prévues par la réglementation de la province. L'urbaniste a indiqué qu'elle collecte présentement les commentaires et qu'elle présentera une recommandation lors de la prochaine réunion du Conseil.

MODIFICATION PROPOSÉE AU ZONAGE PROPOSÉ- LUC & SAVANA SARAO

La proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain situé au 5888, chemin Barton, étant la partie du lot 17, concession 5 sud portant le numéro de rôle 0209-006-005-09575 dans l'ancien canton de Hawkesbury Ouest, maintenant dans le canton de Champlain comme démontré sur la carte d'emplacement. Le site en question est désigné 'secteur des politiques rurales' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

La proposition de modification au règlement de zonage changera le zonage de la propriété du 5888, chemin Barton de « zone rurale (RU) » à « zone rurale – exception spéciale (RU-53) », afin d'autoriser une seconde unité d'habitation à même la résidence unifamiliale actuellement en construction.

L'urbaniste a résumé le changement proposé. Le Conseil a posé quelques questions et le requérant, Monsieur Luc Sarao, qui était présent, a pu répondre.

Personnes présentes :

Il n'y a eu aucune question de la part du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquent, il fut

Résolution 2017-315

Proposé par: Paul Emile Duval

Appuyé par: Marc Séguin

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion publique du 12 septembre 2017 soit ajournée.

ADOPTÉ

La réunion publique a été ajournée à 19h27.

GARY J. BARTON, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE